

Titre professionnel Plaquiste

Formation sanctionnée par un titre du ministère du travail de l'Emploi et de l'Insertion d'un niveau III

Code CPF 114056 RNCP 37122

OBJECTIFS

Le plaquiste intervient dans tous types de bâtiments neufs ou à rénover pour réaliser l'aménagement intérieur de locaux, à partir d'éléments préfabriqués en matériaux secs en plaques de plâtre et similaires, y compris le traitement des joints et les reprises aux plâtres manuel.

Activités visées :

A partir de directives données oralement et de plans papiers ou numériques transmis par son responsable, il construit des plafonds, des doublages, des cloisons et met en place des systèmes constructifs pour assurer l'étanchéité à l'air, la gestion de la vapeur d'eau, l'isolation thermique et acoustique des bâtiments.

Pour ce faire, il effectue des tracés, des implantations et réalise des ossatures sur lesquelles il fixe des plaques de plâtre et similaires. Il met en œuvre par collage certains éléments (plaques de plâtre, complexes isolants).

Il réalise le traitement manuel ou mécanique des joints et des reprises aux plâtres manuels.

Pour réaliser ces ouvrages, le plaquiste réceptionne et utilise des échafaudages fixes, monte, utilise et démonte des échafaudages roulants.

Après avoir reçu les consignes de son responsable, il organise son poste de travail, et établit l'ordre d'exécution et les modes opératoires des ouvrages à réaliser. Par la connaissance qu'il a des normes de conformité des supports de réception, il a la capacité de les contrôler avant d'intervenir et d'alerter son responsable en cas de non-conformité.

Tout au long de son intervention, il contrôle son travail et rend compte à son responsable du déroulement du chantier. Pour toutes ses missions, le plaquiste est amené à travailler en équipe. Il coordonne sa propre activité avec celles des autres corps de métiers présents sur le chantier en simultané ou de manière décalée.

Selon la structure de l'entreprise il peut travailler en déplacement, soit localement dans les petites entreprises, soit régionalement (voire nationalement) pour les plus grosses entreprises. Dans les petites entreprises, il peut être amené à intervenir fréquemment sur d'autres chantiers.

Il intervient dans des locaux clos et couverts, occupés ou non, parfois sur des échafaudages intérieurs roulants ou fixes. Dans ce cas, il est en possession des habilitations nécessaires.

Sur le chantier, il manipule des charges lourdes et encombrantes et utilise du matériel électroportatif : il porte les équipements de protection individuelle (EPI) en relation avec les risques associés aux tâches qu'il réalise, et respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives.

Il peut être amené à intervenir sur des chantiers en rénovation pouvant présenter des risques dus à la présence d'amiante. Il avertit son responsable en cas de suspicion de présence d'amiante dans les matériaux sur lesquels il intervient.

Dans le cas où le plaquiste est amené à travailler sur ou à proximité de matériaux amiantés, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (SS4).

Il a connaissance des principes du développement durable et réalise le tri sélectif des déchets selon leur catégorie, générés par son activité.

Durée

840 heures en Centre

Session(s)

18 septembre 2023 au
31 juillet 2025

Lieu(x)

23 avenue de la Margeride
63000 Clermont-Ferrand

Bloc de Compétences 1 : Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires

Bloc de Compétences 2 : Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtre

NB : possibilité de ne présenter qu'un seul bloc de compétences à la certification : l'obtention de l'ensemble des blocs, permet de prétendre au titre professionnel

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Vous êtes encadré par votre responsable pédagogique. Vous bénéficiez d'un parcours personnalisé correspondant à vos capacités et compétences. Les séances de formation sont ainsi animées par un expert du domaine d'intervention. Vous pouvez suivre un parcours flexible

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français.

Bonne condition physique Habileté manuelle et gestuelle, résistance aux efforts soutenus et aux intempéries, aptitude au travail en hauteur, sociabilité, autonomie. Entretien de motivation

ÉVALUATION

L'évaluation finale est effectuée par un jury extérieur, elle peut consister en une mise en situation professionnelle ou en la présentation différée d'un projet. Elle peut également intégrer un questionnaire professionnel et/ou un entretien technique. Le stagiaire est informé que la session d'examen pourra se tenir dans un autre bassin. Les diplômes préparés sont des titres professionnels soumis à des mises à jour par le ministère du travail, de ce fait le programme et le planning restreprovisionnel et peut être modifié le jour de votre entrée en formation.

Alternance

Rythme : 1 semaine en centre 3 en entreprise

Durée 24 mois

PROGRAMME

Période d'intégration (35 heures)

Accueil

Présentation des objectifs de formation,

Connaissance de l'environnement

professionnel
Adaptation du parcours de formation

Module 1 – Réaliser l'aménagement intérieur en plaques de plâtre et similaires

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Déconstruire des ouvrages d'un aménagement intérieur

Mettre en œuvre des isolants thermiques en panneaux ou rouleaux, des systèmes d'étanchéité à l'air et de gestion de la vapeur d'eau

Réaliser des plafonds suspendus démontables et non démontables sur ossature

Réaliser des habillages de murs et des cloisons de doublage en plaques de plâtre et similaires sur ossature

Réaliser des cloisons en plaques de plâtre et similaires sur ossature intégrant différents types d'ouverture

Module 2 – Réaliser le traitement des joints et des reprises aux plâtres

Réceptionner, utiliser des échafaudages fixes et monter, démonter et savoir utiliser des échafaudages roulants

Réaliser le traitement des joints sur des supports en plaques de plâtre et similaires

Réaliser des reprises aux plâtres manuels

Session d'examen (17heures)